

Amélie Niemiec-Gombert

## Des enfants aux personnes âgées et handicapées, un regard juridique

**Juriste au pôle  
Gestion de la  
direction des Personnes  
âgées et des Personnes  
handicapées (DPAPH),  
Amélie Niemiec-Gombert  
vient de publier  
sa thèse consacrée à  
l'adoption et réalisée  
suite à plusieurs années  
de stage au service  
Adoption du  
Département.**



Amélie Niemiec-Gombert : sa thèse aborde quatre grands thèmes : l'agrément des candidats à l'adoption, la prise en charge des pupilles de l'État, le suivi post-adoption et l'accès aux origines de l'enfant.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, Amélie Niemiec-Gombert travaille à la DPAPH où elle apporte à ses collègues du pôle Gestion son éclairage juridique pour toutes les questions relatives aux différentes prestations versées par le Département : allocation personnalisée d'autonomie (APA), aide sociale générale, prestation compensatoire du handicap... « C'est intéressant car il y a beaucoup de prestations et des situations très diverses. C'est hyper varié, explique Amélie. J'utilise à la fois le Code de l'action sociale et des familles, le Code civil et le Code de la sécurité sociale. » Chargée de mettre en place certaines procédures, par exemple la mise en œuvre de l'obligation alimentaire des enfants en matière d'aide sociale, elle doit aussi fournir à ses collègues du pôle Gestion des réponses rapides aux questions d'ordre juridique que peuvent se poser les Nordistes. « Ce travail me plaît car il mêle trois composantes qui me tiennent à cœur : le juridique, le social et la collectivité. »

Ces trois composantes, Amélie y a pris goût durant ses études. Après son master 2 en droit de la famille, elle a eu l'idée de consacrer sa thèse de doctorat au rôle du Département dans l'adoption. « Un sujet intéressant et sur lequel il existe peu d'écrits, car il s'agit de l'intervention

d'une institution publique dans le droit privé. » Pendant les cinq ans où elle a préparé sa thèse, la jeune femme a fait un long stage à l'unité Adoption (aujourd'hui appelée service Adoption et Droits de l'enfant) de la direction

**« Ce travail mêle trois composantes qui me tiennent à cœur : le juridique, le social et la collectivité. »**

Enfance Famille, sous la responsabilité de Raphaëlle Cavalier. Elle a participé à différents groupes de travail et a pu être observatrice au Conseil départemental de l'adoption. « Tout cela m'a permis d'avoir une approche de terrain et de me rendre compte que le législateur n'a pas prévu toutes les situations. »

Sa thèse aborde quatre grandes thématiques : l'agrément des candidats à l'adoption, la prise en charge des pupilles de l'État, le suivi post-adoption et l'accès aux origines de l'enfant. « Ce qui est ressorti de mes observations, dans le Nord mais aussi ailleurs car j'ai interrogé d'autres départements par e-mail ou lors de réunions de travail, c'est que la loi

a confié énormément de pouvoirs au Département mais qu'il n'a pas toujours les moyens de les mener à bien, tant en termes financiers et humains qu'au niveau légal puisqu'il est parfois confronté à d'autres pouvoirs. »

Une fois sa thèse terminée et soutenue, avec les félicitations du jury, Amélie l'a envoyée aux éditions de L'Harmattan qui l'ont publiée cet automne<sup>(1)</sup>. « J'en suis bien contente car, bien que ce ne soit pas un ouvrage destiné au grand public, je pense qu'il peut être utile à tous les organismes qui travaillent dans ce domaine, comme les associations de parents adoptifs ou les organismes autorisés pour l'adoption. » Et si aujourd'hui, Amélie consacre l'essentiel de son temps au Département, elle écrit aussi des articles pour des revues juridiques et donne encore des cours à l'université de Lille 2.

Françoise Poirer-Colonge

(1) *Le rôle du Département dans l'adoption*, collection Logiques juridiques, 622 pages, 55 €. Cet ouvrage est disponible auprès de la Documentation centrale et de la Doc DGSol (contacts p.6)